

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **26 janvier 2017** à **19h30**

<i>N° délibération</i> <b>D2017-01-08</b>	<i>Date de convocation</i> <b>19 janvier 2017</b>	<i>Date d'affichage</i> <b>9 février 2017</b>
--	--	--

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
<b>15</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	Mme DAUMAIL Martine
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	Mme CAISSUTTI Claudie
M. MULLER Jean-Marie	M. FALLITO Giovanni	M. MARTIN Michel
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PREVOT Nadège	

<i>Etaient absents excusés</i>	
M. MARION Julien	Pas de pouvoir

Objet : **Désignation des représentants au sein de la CLECT**

Considérant la fusion de la Communauté de Communes du pays de Pange (CCPP) et de la Communauté de Communes du Haut Chemin (CCHC) pour fonder la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP), il convient de procéder à la désignation de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) par les communes à la CCHCPP.

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière succincte par le législateur (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts - & IV). Pour autant, chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT. La loi ne précise pas le mode de scrutin.

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

**VU** la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange le 24 janvier 2017 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire les 2 représentants qui siègeront au sein de la CLECT.

Est candidat au poste de titulaire : Gilles POINSIGNON

- **Gilles POINSIGNON est élu à l'unanimité au poste de titulaire au sein de la CLECT de la CCHCPP**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Est candidat au poste de suppléant : Serge WOLLJUNG

- **Serge WOLLJUNG est élu à l'unanimité au poste de suppléant au sein de la CLECT de la CCHCPP**

Fait à Silly-sur-Nied, le 26 janvier 2017

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

  
  
Signature et cachet